



29 -30 MARS 2011

PRELEVEMENT D'ORGANES SUR PERSONNE DECEDEE

La religion peut-elle contribuer au refus?

Sommaire

- ❑ *Des rappels et le périmètre de l'exposé*
- ❑ *La religion peut influencer l'opinion*
- ❑ *L'expression du refus en chiffres*
- ❑ *Des responsables religieux opposés au PO*
- ❑ *Quelques remarques rapides*
- ❑ *Conclusion*

Rappels et périmètre de l'exposé

□ Repères, points de vue et positions dans les 3 monothéismes

- aucune indication sur le don, le prélèvement ou la greffe d'organes dans textes fondateurs
- opinion (sur le PO), valeurs, croyances
- interprétations, par les religieux, les croyants : mort, le corps, a vie

□ Les religions ne sont pas des systèmes unifiés

- divisées en courants de pensée (clivages, déchirures...)(*)
- **Christianisme** : catholique romaine orthodoxes, anglicane, protestantes ..
- **Islam** : sunnisme, chiisme, Kharidjisme et des écoles de pensée (Chaféite, Malékite) (**)
- **Judaïsme**: libéral, orthodoxe, ultra orthodoxe, Massorti (conservateur)

(*) Gaudin Ph. Les grandes religions.ellipses.1995

(**) Malherbe M . Les religions de l'humanité. Critérion. Paris 1990

Rappels et périmètre de l'exposé

- ❑ *Entre elles et en leur sein de grandes disparités... de postures*

- ❑ *Nombreux avis et opinions favorables au don, PO et greffe*
 - *discours, écrits, débats.. (anciens ou récents)*
 - *non opposition, accord...encouragement , avec des conditions*

- ❑ *Constat opinions et positions différentes*
 - *oppositions formelles, relatives ...*
 - *fluctuations, flous*
 - *liberté laissée aux fidèles:*

Rappel : essais de définition

❑ *Une sémantique dispersée !*

- **étymologique** : religio, religere (Cicéron); relire - religare (Lucrece): relier
- **matérialiste**: Illusion sociale...opium du peuple .. (Marx ...)
- **sociologique**: système de croyances...collective, morale... (Durkheim)
- **St Thomas d'Aquin** : une vertu morale
- **psychanalytique**: utopie névrotique (Freud ,C Jung)

❑ *Synthèse de Tremblay R- Robert * (3 Monothéismes)*

- **système de croyances** : le sens ultime des choses
- **message prophétique** : parole divine
- **des dogmes** :vérité qu'on ne met pas en question
- **une morale** :définit le bien et le mal

Engagement dans la foi, se conformer aux textes; aux rituels...croyance..... : Le salut

La religion peut - elle influencer l'opinion en général ?

❑ La religion est présente dans tous les sphères de vie de la cité

- **éducation et accompagnement de la vie spirituelle:** écoles, université, lieux de culte...
- **vie juridique, création de normes, ex:** consultation pour lois de bioéthique (*)
- **organisation de la vie sociale:** Etat (Parlement)(Ministère du culte), Régions...
- **institutions représentatives, identitaires ...:** CRCM, CRIF, ECF, FPF

❑ La religion comme héritage

- **plus de 2000 ans de culture judéo-chrétienne et..... pour l'Islam**
- **mythes , représentations (rapport au corps...), repères...(**)**
- **les Droits de l'homme, «Liberté, égalité, fraternité»: inspirés du Christianisme (***)**

Des valeurs, des raisonnements , des règles

Agit sur nos modes de pensée et sur nos attitudes de vie

(*) 1994 Rapport Bioulac.*. 2011.A.Claeys . Audition révision des lois de bioéthique

(**) I FOP 2009 . 77% personnes: les religions peuvent transmettre des repères

(***) Frédéric Lenoir. Le Monde des religions

La religion peut -elle influencer l'opinion en général ?

□ La religion: instance normative et lieu de sens (décision impliquant)

- Non pratiquant mais sensible aux valeurs → assistance morale (IFOP)(*)
- Croyant, pratiquant → respect, observance (H Bergson)(**)
- Pratiquant absolu → obéissance, **devoir**(**), soumission
- Approche subjective et individuelle → un lieu de sens (M.Auger) (***)

« Une religion ...système dont la fonction première est de donner sens à l'existence humaine ». (P Gosselin, Anthropologue. Québec)

(*) 54% des personnes évoquent la religion lors d'évènement douloureux ,56% non pratiquants

(* *) Les deux sources de la morale et de la religion. Quadrige. PUF

(***) Anthropologue. Directeur d'études EHESS

Des religieux en faveur des prélèvements d'organes

□ Les 3 grandes familles religieuses en faveur du don d'organes

▪ Catholique romaine

- . Pie XII (1956): «le prélèvement ...n'offense pas la piété due aux morts »
- . Jean-Paul II (1991) (2000): favorable au don et la transplantation
- . la Commission des évêques européens, la commission des évêques français ...:accord

▪ Musulmane

- . Conseil de l'Académie des sciences du Fiqh islamique..(*)
- . Institut musulman de la Mosquée de Paris, Le CRCM (Dr D Boubakeur), (Azzédine GACI ,...)
- . Conseil de la Fatwa Dublin

▪ Juive

- . le grand Rabinat d'Israël en 1988 : autorise le PO à cœur battant (Genèse 2:7)
- . le consistoire : Alain Goldmann et le Rapport Bioulac 1994 (**): .. « pas d'opposition.. ».
- . des autorités du courant réformé et libéral: Pr H Atlan...: ouverture du Judaïsme au PMO

(*) CAFI Décision n° 5. 16/10 1986 (Amman) - n°1 du 4 août 1988 – 11février 1988 (Jeddah)

(**) Consultations pour la préparation des lois de bioéthique de 1994

Des refus exprimés en référence à la religion

- **Enquête Québec en 2004 (N=1500) Gallup***
 - *opposés au PO*29%
 - *motifs religieux*.....17%
- **Enquête Tunisie : Hamouda CH, Ben Hamida M . La Presse Médicale 2009**
 - *motifs religieux:*.....63,3%
- **Enquête (USA) . L.A Californie .524 personnes (population hispanique) – 2010****
 - *refus :pour motifs religieux*.....36%
- **Etude en Israel (Brémond juin 2008)**
 - *refus pour motif religieux (2008)*.....60%
- **Enquête canadienne en 1998 (232 personnes, communauté religieuse juive)*****
 - *avoir besoin de l'avis du Rabbin pour prendre une carte de don:.....*49%

(*) Institut Léger Marqueting. Association internationale. (Gallup) Canada .Mars 2004

(**) Salim. A ARch Surg 2010.-

(***)Jordan. F et coll. Barriers to organ donation in the jewish community.JTC vol 8,1998

Des refus pré construits en référence à la religion

☐ En France

- **IFOP/JDD, 15 avril 2001** Antoine. J et Fournet .

P . Au total.. 14% des interviewés refusent strictement d'envisager l'idée du don d'organes pour eux-mêmes ou leurs proches, essentiellement au nom de l'intégrité physique du corps ou pour des motifs religieux ou philosophiques.

- **Enquête infra force/ Obea 2009**

- refus pour motifs religieux..... 10,5%



- **Enquête ABM: 2006-2007** (www.agence-biomedecine.fr)

- le prélèvement va l'encontre des religions ... 23% des adultes

- existence d'un au-delà, où il faut arriver entier..... 32% des jeunes (16-25ans)

- **Eurobaromètre sept 2010. 27 pays membres (26 700 personnes)**

- opposé au PO..... 7%

L'expérience ou l'imaginaire du fait religieux conduirait à refuser.... le PO

Quelques études et travaux sur des « refus dits religieux »

▪ **Etudes rétrospectives de dossiers en France 1993-1996**

- Nuss. B (Soins .96) - Pottecher. T (An Fr Anesth-Réa- 93) - Jouan. MC (Transpl IProceeding 96)

- refus pour motifs religieux : 11-20%

▪ **Etude R Weissman. (Sciences sociales et santé. vol 18. 2000)**

- refus : représentation sociale du corps et sensibilité religieuse Catholiques (11%)

▪ **Enquête Cerphi (juin 2007- Roche , Greffe de vie. France) - 26 coordinations hospitalières)**

- 98% des coordinateurs disent rencontrer des refus pour motifs religieux...

Pourquoi ce contraste de position entre religieux et fidèles

□ Hypothèses

- **Le point de vue des responsables n'a pas diffusé**
 - *faible probabilité : circulation des informations, antériorité*
- **Les fidèles ne se réfèrent pas aux responsables religieux**
 - « *la religion relève de la vie privée et les autorités ne devraient pas prendre position sur les grandes questions de société* »d'accord 77% (IFOP 03/2008)
- **Autres points de vue exprimés par des responsables religieux**
 - *recommandations, incohérences, réticences.. qui inclinent à s'opposer*

Avis, écrits et positions de responsables religieux inclinant au refus

❑ La religion juive

➤ La mort encéphalique récusée

- *The Guardian* January 12th, 2011 at 11:58 am

Chief Rabbi Lord Sacks Against Brain Death Definition

According to an [article the Guardian](#), Chief Rabbi Lord Jonathan Sacks has come out against using brain death as a legitimate definition of death. ...Sacks seems to be very conservative when it comes to halakhic

- Le Monde magazine. 3 octobre 2009. Laurent Zecchini . Jérusalem

«De la décision des autorités religieuses dépend l'avenir du don d'organes»

- Numéro 947 - 07.01.2011 - 2 Shevat 5771

Israël: polémique sur le don d'organes après le décès d' Avi Cohen par Gerard Fredj

Icône du football israélien, Avi Cohen,

Déclaré en mort cérébrale, et porteur d'une carte de donneur d'organes, les membres de sa famille se sont opposés à tout prélèvement, sous la pression, semble-t-il, de rabbins orthodoxes,

«.. le vice-ministre de la Santé Yaacov Litzman, lui-même, refuse de soutenir le don d'organes ».

❑ **La religion juive**

➤ **La mort encéphalique récusée**

- **Dr Botbol.E. Ethique juive et transplantation. (Prix Maïmonide). Ed de l'Arche.1993, 281 p**

«*Ce n'est donc pas un EEG plat qui ôtera...à l'homme son statut d'humain* »

- **Messas Ariel (Grand Rabbin de Paris)**

- *nov 2004 :«aujourd'hui..la mort encéphalique ne définit pas la fin de la vie ».*(*)

- **Le Consistoire de Paris et le Rabbinate de Marseille**

- *G. Bernheim (Grand Rabbin de France):(**) «... prélèvement à cœur battant.....; vivant »*

- *Mi . Guggenheim (Séminaire israélite de France): « ..attitude plus que réservée en matière de PO »*

➤ **Autres difficultés rappelées par les autorités religieuses pour le PO**

- **obligations envers le corps:** *ne pas tirer profit du cadavre, (Issour Hanaa)*

enterrer entier ('Hyouv Kevoura)

- **consentement explicite:** *du défunt , de la famille et d'un Rabbin*

(*) Religion monothéistes et greffe d'organes. L'Hamattan 2005

(**) Ethique juive et transplantation. Le Vallois Perret .Cilag 39-42 1993

Avis, écrits et positions de responsables religieux inclinant au refus

❑ L'Islam (positions contrastées)

➤ Le prélèvement ... et le consentement



<http://www.binbaz.org.sa/>

- **Fatwa de Cheikh Ibn Baz : « Il n'est pas permis de faire un don d'organes ...même si le mort a laissé un testament»**



- <http://www.ibnothaimen.com/all/eTV.shtml>
- **Cheikh Mohammed Alothaimen dit que «.. cela n'est pas permis, que la personne soit vivante ou morte...»**
- **La page de l'Islam : <http://www.muslimfr.com/index.php>
Proposé par Mouhammad Patel . 28 août 2001
« Il n'est pas permis au mourant de léguer ses organes pour un éventuel prélèvement après la mort ».
(Référence: "Djadîd fiqhi masâil Volume 2 - Pages 408/409)**

□ *L'Islam*

▪ *L'Islam et le prélèvement d'organes*

Traduction/résumé d'un extrait de " L'ISLAM FACE A LA BIOETHIQUE" du Cheikh Abd-al-Qadîm ZALLOÛM

« Ainsi la Loi interdit absolument les prélèvements d'organes à une personne morte car cela constitue à la fois une mutilation, un préjudice moral et une atteinte à sa dignité. »

▪ *Cheikh Mohamed Metwalli al-Chaarawi*

- *opposé au PO et à toute forme de transplantation (Fatwa 1988)(*)*

➤ *Le consentement*

- *prééminence de la volonté du défunt*

- *la famille est autorisé à refuser le PO (hiérarchie dans la famille) (**)*

() Islam et greffe d'organes .Mohamed Salah Ben Ammar*

*(**) « il sera nécessaire d'avoir au préalable le consentement de ses héritiers ». (Référence: "Al halâl wal harâm" (Pages 182 - 183)*

□ *La religion catholique romaine*

a) Actes du Pape Jean-Paul II. « La détermination du moment de la mort » (*)

- « *..une réelle probabilité que la vie dont on rend la continuation impossible par le prélèvement d'un organe vital soit celle d'une personne vivante....* »
- « *..les scientifiques ...doivent poursuivre leurs recherches...déterminer...le moment de la mort* »

b) La mort encéphalique remise en question (*Journal du Vatican sept 2008*) (**)

- « *...arrêt du fonctionnement du cerveau ne suffirait pas à donner la certitude de la mort...*** »

c) Discours du Pape Benoît XVI (*nov 2008*)

- « *...consentement informé....* »
- « *...poursuivre les recherches...pas d'unanimité....principe de précaution..* »
- *discours sur la théologie du corps de Jean-Paul II*

(*) Observatoré Romano du 15 déc 1989 et DC du 18 mars 1990 N° 2002, 284-286

(**) Observatore Romano du 03/09/2008 Lucetta Scaraffia



❑ **Le pape ne peut pas donner ses organes** Dimanche 6 février 2011 22:31

"CITE DU VATICAN — L'inscription de Joseph Ratzinger, devenu le pape Benoît XVI le 19 avril 2005, sur la liste des donateurs d'organes n'est plus valide depuis son élection à la tête de l'Eglise catholique, a annoncé cette semaine Radio Vatican dans son édition en allemand.

La radio a fait état d'une lettre envoyée par le secrétaire du pape, Mgr Georg Gänswein, au Dr Gero Winkelmann, de Munich.

Ce médecin faisait référence au Pape dans des articles et des conférences destinées à promouvoir les dons d'organes pour des transplantations,

"Le corps d'un pape appartient à toute l'Eglise universelle", a expliqué à La Repubblica l'archevêque polonais Zygmunt Zimowski, ministre de la santé du Vatican. "Il est compréhensible que la dépouille papale soit intégralement conservée, y compris en vue de futures possibles vénérations", a-t-il ajouté, soulignant que ceci "n'enlève rien à la validité et à la beauté du geste de don d'organe".

❑ **Cette décision du Vatican réactive 3 notions décisives du débat sur le PO**

- la « sacralité » et « l'appartenance » du corps

- la définition du « respect de l'intégrité »

Quelques rapides commentaires

- **Commentaires et pistes de réflexion**
 - *L'anthropologie religieuse (scripturale et doctrinale) incline au refus, mais....*
 - *Défaut ou faiblesse pédagogique dans la communication sur le PO (*) ; à corriger*
 - *La pauvreté du dialogue avec les responsables religieux : ouvrir le débat à tous!*
 - *Le dénuement du personnel hospitalier face au spirituel : formation et conseils*

CONCLUSION

- *Le fait religieux est une variable de la décision du PO*
- *Dire que les religions ne s'opposent pas au PO doit être nuancé*
- *Une réflexion et actions à mener : 10% des PO seraient en jeu! (*)*

Hypothèse de travail

*Le refus de don d'organes est naturel, l'acceptation est culturelle
La religion peut conforter ce refus, elle peut aussi agir en faveur du don*